

le 29 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 V 66 Vœu relatif à la poursuite des négociations avec France Galop pour les tranches horaires de fermeture des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil (16^{ème}).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2511-12 alinéa 5 ;

Vu le projet de délibération 2013 DEVE 37 - 2013 DSJ 293 portant adoption du règlement intérieur des pelouses d'Auteuil (16^{ème}) ;

Vu le vœu adopté à l'unanimité du Conseil du 16^{ème} arrondissement du 18 mars 2013 ;

Considérant qu'à la demande de la mairie du 16^{ème} arrondissement, il avait été évoqué avec la Ville de Paris et avec France Galop la possibilité de restreindre la fermeture des équipements sportifs les jours de courses hippiques à la seule demi-journée impactée par les courses ;

Considérant que le projet de règlement intérieur, sous son article 2, prévoit la fermeture au public des pelouses d'Auteuil "les jours des courses hippiques organisées sur l'hippodrome" ;

Sur la proposition de MM. Claude GOASGUEN, Bernard DEBRÉ, M^{me} Danièle GIAZZI, M. Pierre GABORIAU, M^{me} Céline BOULAY-ESPÉRONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, M^{mes} Valérie HOFFENBERG, Marie-Laure HAREL et des élus du groupe UMPPA,

Emet le vœu que :

La Ville de Paris, en associant la mairie du 16^{ème} arrondissement, poursuive ses négociations avec France Galop pour obtenir la réduction maximale des tranches horaires de fermeture des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil du fait des courses hippiques.